

PRÉAVIS N°: 03/26

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit d'étude de CHF 191'000.- pour le réaménagement du carrefour Eugène-Burnand – Billens – Devin, DP 50 et DP 57

CONSEIL COMMUNAL DU 6 octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour le préavis 03/26 s'est réunie le 14 septembre 2026 à 18h30 à la salle de Mazan. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant·e·s : Monsieur Alexandre ANTHONIOZ (rapporteur), Monsieur Felice FLAVIANO, Monsieur Daniel GOY, Monsieur Kurt LEHMANN et Madame Patricia SUDAN. Messieurs Jakup ISUFI et Dorian MAROELLI ont également pris part à la réunion en tant que membres de la COGEFIN.

Lors de cette séance, nous avons pu nous entretenir avec Madame la municipale Danièle PITTET et Messieurs les municipaux Gzim RAMA et Raffaele TATONE. Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos différentes questions.

Un giratoire provisoire a été aménagé par la DGMR au carrefour Eugène-Burnand – Billens – Devin, dans le cadre des travaux de réaménagement de la jonction sud sur la RC601. Ses premiers mois d'exploitation ont confirmé son intérêt tant pour la fluidité du trafic que pour la sécurité des usagers. La Municipalité souhaite donc profiter de cette dynamique pour engager dès maintenant les études d'un aménagement pérenne, coordonné avec le chantier de la jonction sud. La DGMR a annoncé une participation financière à la remise en état du carrefour, dont le montant n'est pour l'heure pas connu.

Le projet ne se limite pas au seul giratoire : il englobe un périmètre d'environ 7'000 m², intégrant ses quatre branches (avenue Eugène-Burnand nord et sud, chemin du Devin et avenue de Billens). Les études viseront notamment à sécuriser les cheminements piétons et cyclables, à mettre les arrêts de bus en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, à améliorer les aménagements routiers et paysagers, et à requalifier qualitativement cette entrée de ville. Cette démarche répond également au postulat de la conseillère Karine Weber sur la sécurisation de l'accès aux personnes à mobilité réduite dans ce secteur.

Le montant sollicité couvre les phases SIA 31 à 41, soit l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure d'autorisation auprès des services cantonaux et la mise à l'enquête publique, jusqu'à l'élaboration du dossier d'appel d'offres. Le coût des travaux eux-mêmes est estimé, à ce stade, à environ CHF 2,3 millions hors taxes, dont il faudra déduire les subventions cantonales attendues. Le calendrier prévoit un lancement des études à l'automne 2026, une mise à l'enquête à l'été 2027, puis une demande de crédit de réalisation à l'été 2028, pour un début des travaux à l'automne 2028, en coordination avec le chantier de la jonction sud.

Enfin, il est précisé qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense engagée serait immédiatement et intégralement amortie.

Les échanges ont permis d'aborder plusieurs aspects concrets du projet. La question de la fluidité du trafic a été soulevée, notamment s'agissant du rétrécissement de la chaussée et de l'interdiction de dépasser les bus sur l'avenue de Billens. L'impact devrait être limité, notamment au vu de la baisse de trafic attendue au centre-ville avec la mise en service de la jonction sud. La suffisance des largeurs de voie a également été questionnée, en particulier au niveau du pont de la Douane. Les municipaux ont confirmé que ce point avait été étudié.

La végétalisation du secteur a également été abordée ; des arbres seront plantés mais leur mode d'implantation exacte – en pot ou en fosse dite « Stockholm » n'est pas encore arrêté.

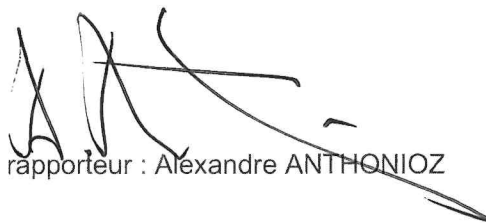
Dans l'optique de mieux répartir les flux, l'élargissement du Devin devrait être pérennisé. Les usagers pourraient privilégier le Devin depuis le rond-point de la Pussaz plutôt que de se rendre sur le rond-point des Sorbiers. Il a été demandé s'il ne serait pas opportun d'étendre l'aménagement du chemin du Devin au-delà du périmètre actuel, jusqu'au Lidl. Les municipaux ont répondu que ces travaux supplémentaires seraient trop lourds à intégrer au projet actuel mais qu'effectivement ce tronçon devra, à terme, être refait. La question sera toutefois transmise au bureau d'études afin d'obtenir une estimation.

Enfin, les municipaux ont confirmé que le giratoire définitif serait réalisé en coordination avec les travaux de la rampe de la jonction sud, et il a été précisé que le montant définitif des subventions cantonales ne sera connu que tardivement dans le processus.

À la suite des échanges et des réponses apportées à leurs questions, les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes et vous recommandent de les adopter :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 03/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. **accorde un crédit d'étude maximum de CHF 191'000.—pour l'aménagement d'un giratoire sur le domaine public 50 et 57, dont à déduire toute subvention cantonale ou participation de tiers,**
 2. **considère que le présent préavis répond au postulat de la conseillère communale Karine WEBER intitulé « Sécurisation et mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'avenue de Billens et du carrefour rue des Terreaux-Av. Eugène-Burnand ».**
 3. **prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le même compte que l'actif faisant l'objet de ce préavis,**
 4. **prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**



Le rapporteur : Alexandre ANTHONIOZ